

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Jeudi 17 décembre 2020

À 20H00

À la salle Multi-activités de Docelles (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures,
le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, président.

Nombre de délégués en exercice : 55
Nombre de délégués présents : 44
Nombre de délégués votants : 48

Date de la convocation : 11/12/2020
Transmis au représentant de l'Etat le :
Publiée ou notifiée le :
ACTE EXÉCUTOIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Damien ADAM, Eric AUBRY, Roger BEDEL, Christian BISTON, Christelle BLEEKER, Olivier BOON, Alain CHARLES, Elisabeth CHRISTOPHE, Laetitia COLOMBIER, Marie-José DARTOIS, Anne-Marie DE SOUSA, Lucien DEBLAY, Guy DELAITE, Ludovic DIDIERJEAN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Allégra FLEURENCE, Sandrine GEORGE, Virginie GREMILLET, Francis HAAS, Gérard HATTON, Martial HILAIRE, Michel HOUOT, Anne-Marie HUERTAS, Béatrix LETOFFE, Joël MANGEL, Joëlle MANGIN, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Jean-Marie MICHEL, Patrick MOULIN, Patrick NOURDIN, Michel PARADIS, Stéphane PAUCHARD, Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Evelyne REBOUL (Suppléante de Pascal PARMENTELAT), Sandrine REMY, Stéphane RITZENTHALER (Suppléant de Nadine MEREY), Daniel RUZZIER, Charles SCHLACHTER, Odile SEURET, Lionel STICKEIR, Alain WOIRGNY.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Ludovic DURAIN par Elisabeth CHRISTOPHE, Jean-François GUILLOT par Jérôme POIFOULOT, Jean-Albert HABY par Martial HILAIRE, Philippe PARADIS par Francis HAAS.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Jean-Charles COLLOT, Yannick DIDELOT, Claude HUSSON, Raphaël MANGIN, Emmanuel PARISSE, Pascale VOUKTCHEVITCH.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne-Marie DE SOUSA est nommée secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :**1 – Motion de soutien pour le maintien de l'antenne ONF de Bruyères****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****APPROUVE** le bilan moral et financier de la saison touristique 2019 de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges**2- Règlement intérieur****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité****ADOpte** le projet de règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges,**CHARGE** la Présidente de veiller à son application.**3 - Débat sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :****43 voix CONTRE****3 abstentions****2 voix POUR****ACTE** la tenue du débat sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance ;**SE DECLARE DEFAVORABLE** à l'élaboration d'un pacte de gouvernance.**4 - Société publique locale SPL-XDEMAT : examen du rapport de gestion du conseil d'administration****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,****DECIDE** d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Président de cette communication.**5 - Commission Consultative pour la Transition Énergétique****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****DESIGNE** en tant que délégué à la commission consultative pour la Transition Énergétique : M. Lucien DEB LAY**6 - Budget Principal : Décision modificative****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****DECIDE** d'adopter la décision modificative du budget principal,**7 - Budget ZAE - Lotissement : Décision Modificative****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****APPROUVE** la modification budgétaire proposée**8 - Ouverture d'une ligne de trésorerie pour la mise en place de l'autonomie financière du budget annexe assainissement****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****DECIDE** d'autoriser Mme la Présidente, Virginie GREMILLET, à signer la demande de financement**9 - Achat de terrain pour l'accès à la station d'épuration de Laveline-Devant-Bruyères****Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****APPROUVE** l'achat des terrains pour un montant de 5 971,00 € ;**AUTORISE** le Président à signer l'acte administratif et à engager toutes démarches nécessaires pour l'achat des terrains.

10 - Maîtrise d'ouvrage délégué - Travaux assainissement collectif - Champ-le-Duc

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention de mandat pour des travaux d'assainissement collectif en maîtrise d'ouvrage avec la commune de Champ-le-Duc selon convention annexée.

11 - Délibération d'intention pour l'adhésion à la compétence à la carte réhabilitation des ANC proposée par le SDANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

4 voix CONTRE
11 abstentions
33 voix POUR

APPROUVE la délibération d'intention d'adhérer à la compétence à la carte réhabilitation, une fois la réception prononcée des chantiers de travaux du 2nd programme de réhabilitation ANC chez les particuliers

12 - Adhésion à la compétence à la carte entretien des ANC proposée par le SDANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

26 voix CONTRE
1 abstention
19 voix POUR

REFUSE l'adhésion de la communauté de communes à la compétence à la carte « entretien ».

13 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE
1 abstention
47 voix POUR

Article 1er : - **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

Article 2 : - La participation financière de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : - **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

14 - Subventions aux associations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE
2 abstentions
46 voix POUR

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2020 de la Communauté de Communes
DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 6 645 €.

15 - Adhésion assurance statutaire-contrat groupe 2021-2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter les propositions telles que présentées.

16 - Présentation d'une convention territoriale globale par la CAF - vote de principe

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE

1 abstention

47 voix POUR

AUTORISE Madame la Présidente à s'engager dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) afin d'élaborer un diagnostic partagé préalable à la décision de signer une convention territoriale globale.

Bruyères le 29/10/2020
La Présidente,

Virginie GREMILLET